

Approbation du procès-verbal du Bureau du 18 mai 2016

Le projet de procès-verbal de la réunion du 18 mai 2016, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

Bureau du Comité Syndical Réunion du 18 mai 2016 Projet de procès-verbal

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 18 mai 2016 de 14h à 16h30 dans ses locaux au 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal du Bureau du 23 septembre 2015**
2. **Gestion de la ressource en eau des retenues de Naussac et de Villerest**
3. **Restitution des résultats de l'étude d'adaptation du mode de gestion du barrage de Villerest sous l'effet du changement climatique**
4. **Bilan des inspections 2015 des ouvrages de Naussac et de Villerest**
5. **Renouvellement de la convention avec EDF pour l'alerte des centrales nucléaires à l'aval de Villerest**
6. **Occupation du domaine de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest**
7. **Interventions de l'Etablissement en matière de gestion des systèmes d'endiguement**
8. **Portage par l'Etablissement d'une étude de la protection apportée par le remblai ferroviaire Angers-Nantes**
9. **Avancement des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens patrimoniaux**
10. **Etat des réflexions sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire**
11. **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Authion**
12. **Portage de l'animation du contrat régional (Pays de la Loire) de bassin versant du Loir et du contrat territorial Val Dhuy Loiret**
13. **Attribution de subventions « Patrimoine »**
14. **Attribution de subventions « Classes Loire »**
15. **Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2016**
16. **Affectation de crédits de report**
17. **Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre**

18. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la gestion de dossiers de retraite ou de chômage

19. Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Laurent GERAULT Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT Cher

M. Christian CHITO Allier

Mme Christiane JODAR Loire

M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Mme Stéphanie ANTON Orléans

M. Jean-François BARNIER représenté par M. Jean-Pierre BERGER St-Etienne Métropole

M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

M. Yves MASSOT Tours

M. Louis-François MARTIN Agglomération de Nevers

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE Nièvre

M. Pierre BROSELLIER Anjou Atlantique

M. Jean-Pierre REZÉ Indre-et-Loire

Délégations de vote

M. Vincent ALDEBERT (SICALA du Loir-et-Cher) à M. Jean-Pierre REZÉ

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Pierre BROSELLIER

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Laurent GERAULT

Mme Pascale HAMEAU (Saint-Nazaire) à M. Jean-Pierre BERGER

M. Didier LAVILLE (Clermont Communauté) à M. Bernard SAUVADE

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à Mme Stéphanie ANTON

M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Patrick BAGOT

Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Christiane JODAR

Mme Sophie TUBIANA (Saumur Loire Développement) à M. Yves MASSOT

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

Mme Marie-Thérèse VIALLE (Conseil départemental de la Creuse) à M. Christian BARLE

M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Louis-Francois MARTIN

Excusés

M. Pascal BLANC

M. Fabrice BOIGARD

Mme Frédérique COLAS

M. Christian COUTURIER

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Louis DE REDON

M. Benoit FAUCHEUX

M. Alain HERTELOUP

M. Freddy HERVOCHON

M. Pierre LEFORT

M. Jean-Pierre LEGOUTIERE

Mme Chantal REBOUT

Mme Nathalie ROUSSET

Assistaient également à la réunion

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière

M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et Naussac

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|---------|---|
| 16-26-B | Approbation du procès-verbal du Bureau du 23 septembre 2015 |
| 16-27-B | Convention avec EDF pour l'alerte du CNPE de Belleville en cas de risque de rupture du barrage de Villerest |
| 16-28-B | Occupation provisoire d'une parcelle de l'Etablissement par Monsieur THEROND |
| 16-29-B | Autorisation de passage sur une parcelle de l'Etablissement par l'association Langogne Triathlon |
| 16-30-B | Occupation provisoire d'une parcelle de l'Etablissement par le Club Athlétique Langogne |

- 16-31-B Occupation provisoire du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest par l'association Roanne Triathlon
- 16-32-B Autorisation à Roannais Agglomération pour réaliser des travaux d'élagage et de débroussaillage dans les parcelles de l'Etablissement
- 16-33-B Portage par l'Etablissement d'une étude de la protection apportée par le remblai ferroviaire Angers - Nantes
- 16-34-B Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux
- 16-35-B Avis sur le projet de SAGE Authion
- 16-36-B Portage de l'animation du contrat régional (Pays de la Loire) de bassin versant du Loir
- 16-37-B Portage de l'animation du contrat territorial Dhuy Loiret
- 16-38-B Attribution d'un financement à l'Association Roanne Triathlon
- 16-39-B Attribution d'un financement au Club d'éducation et d'utilisation canine du Val de Loire
- 16-40-B Attribution d'un financement à l'association Langogne Triathlon
- 16-41-B Attribution d'un financement à la Fédération de pêche de la Lozère
- 16-42-B Attribution d'un financement au Club athlétique Langogne
- 16-43-B Attribution d'un financement à la Maison de Loire du Loir-et-Cher
- 16-44-B Attribution d'un financement à l'association CUMULUS
- 16-45-B Attribution d'un financement à la Commune de La Ménitré (49)
- 16-46-B Attribution de financements « Classes Loire »
- 16-47-B Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2016
- 16-48-B Affectation de crédits de reports
- 16-49-B Site du Veudre - Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- 16-50-B Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 23 septembre 2015

Le Président demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé.

[Cf. délibération n° 16-26-B]

Le Président demande ensuite à Madame GONZALEZ et Messieurs NGUYEN, ROSSIGNOL, COLIN, TOMBOZAFY, PHILIPPE et BOISGARD de présenter les différents points de l'ordre du jour.

2. Gestion de la ressource en eau des retenues de Naussac et de Villerest

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

3. Restitution des résultats de l'étude d'adaptation du mode de gestion du barrage de Villerest sous l'effet du changement climatique

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

4. Bilan des inspections 2015 des ouvrages de Naussac et de Villerest

Une présentation est effectuée en séance. Pas de délibération.

5. Renouvellement de la convention avec EDF pour l'alerte des centrales nucléaires à l'aval de Villerest

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser la passation d'une convention avec EDF qui prévoit l'alerte du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Belleville par l'exploitant du barrage de Villerest en cas d'atteinte des niveaux de vigilance prévus dans le Plan d'Alerte ;
- De prévoir que cette convention soit valable jusqu'à l'approbation du Plan Particulier d'Intervention du barrage de Villerest ;
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-27-B]

6. Occupation du domaine de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest

1. Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation agricole sur des parcelles de l'Etablissement

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser, à des fins de pâturage, l'occupation temporaire par M.THEROND des parcelles ZB 23, ZB 24, ZB 25, ZB 26, ZB 28 et ZB 44p (commune de Langogne) propriété de l'Etablissement
Cette autorisation est délivrée à titre gratuit, en contrepartie de l'entretien des terrains, et pour une durée de 5 ans.
Un état des lieux annuel sera réalisé, comprenant une visite de vérification sur site par un agent de l'Etablissement ;
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-28-B]

2. Demande de l'association Langogne Triathlon

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser, le passage des participants du triathlon du 24 juillet 2016 sur les parcelles E16, commune de Naussac et H12, commune de Langogne (domaine public fluvial de l'Etablissement Public Loire) ;
- L'autorisation est accordée sous réserve de l'obtention par l'association Langogne Triathlon de toutes les autorisations requises en termes de sécurité, ainsi que de la remise en état des lieux en cas de dégradation de tout ordre.
L'association devra également souscrire une assurance pour les risques liés à la manifestation du 24 juillet 2016.
L'Etablissement se dégage de toute responsabilité ayant trait à l'activité dont il s'agit.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-29-B]

3. Demande de l'association Club Athlétique Langogne

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser, le passage sur la parcelle H12 (commune de Langogne) située sous la digue du Cheylaret, propriété de l'Etablissement, dans le cadre du trail « NAUSSAC RUN NATURE » qui se déroulera le 25 septembre 2016 ;
- L'autorisation est accordée sous réserve de l'obtention par l'association Club Athlétique de Langogne de toutes les autorisations requises en termes de sécurité, ainsi que de la remise en état des lieux en cas de dégradation de tout ordre.
L'association devra également souscrire une assurance pour les risques liés à la manifestation du 25 septembre 2016.
L'Etablissement se dégage de toute responsabilité ayant trait à l'activité dont il s'agit.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-30-B]

4. Demande de l'association Roanne Triathlon

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser l'association Roanne Triathlon à occuper la parcelle propriété de l'Etablissement, située sur la commune de Villerest, cadastrée n°CC47.
Cette autorisation est délivrée pour la journée du 12 juin 2016, au cours de laquelle est prévue la manifestation sportive organisée par l'association Roanne Triathlon.
- Cette autorisation est accordée à l'association Roanne Triathlon sous réserve de :
 - l'obtention de l'organisateur des autorisations requises pour ce type de manifestation,
 - la prise en compte des contraintes du règlement d'eau,
 - la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000.L'Etablissement se dégage de toutes responsabilités par rapport à cet évènement.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-31-B]

5. Demande de Roannais Agglomération pour réaliser des travaux d'élagage et de débroussaillage

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser Roannais Agglomération à occuper provisoirement les parcelles propriété de l'Etablissement cadastrées n°C932 et C933 dans la commune de Commelle-Vernay ;
- Cette autorisation est donnée jusqu'au 31 décembre 2016, sous les conditions suivantes :
 - la prise en compte des contraintes du règlement d'eau,
 - la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000.L'Etablissement se dégage de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences des travaux dont il s'agit.

Cette proposition est adoptée (Monsieur Daniel FRECHET ne prend pas part au vote).

[Cf. délibération n° 16-32-B]

7. Interventions de l'Etablissement en matière de gestion des systèmes d'endiguement

Une présentation est effectuée en séance.

8. Portage par l'Etablissement d'une étude de la protection apportée par le remblai ferroviaire Angers-Nantes

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser le portage par l'Etablissement d'une étude de la protection apportée par le remblai ferroviaire Nantes-Angers et de ses ouvrages annexes contre les crues de Loire, ainsi que la passation d'un marché de prestation pour sa réalisation ;
- De fixer l'enveloppe maximale des dépenses liées à cette opération à 80 000 € TTC, dont le financement sera assuré par l'Etat (à hauteur de 30 000 € TTC) et la SNCF (à hauteur de 50 000 € TTC) ;
- D'autoriser la signature d'une convention tripartite avec l'Etat et la SNCF ;
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-33-B]

9. Avancement des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens patrimoniaux

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser la passation d'un marché, en application du code des marchés publics, en vue de réaliser une prestation relative à la « Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux » n'excédant pas 30 000 € TTC ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le service analytique 3010 : « Actions développements Patrimoine » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-34-B]

10. Etat des réflexions sur la poursuite du dispositif PCE (plateau collaboratif d'échange) du plan Loire

Une présentation est effectuée en séance.

11. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Authion

Il est proposé au Bureau :

- De charger le Président de transmettre à la Présidente de la CLE du SAGE Authion les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-35-B]

12. Portage de l'animation du contrat régional (Pays de la Loire) de bassin versant du Loir et du contrat territorial Val Dhuy Loiret

1. Animation et coordination du CRBV Loir 2016-2018

Il est proposé au Bureau :

- D'accepter la sollicitation de la CLE du SAGE Loir en vue d'animer et de coordonner le CRBV du Loir sur la période 2016-2018 et d'arrêter le principe que cette mission sera confiée à l'agent chargé d'assurer l'animation du SAGE du bassin du Loir ;
- De donner un avis de principe favorable pour le portage des projets inscrits sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement en 2017 et 2018 :
 - étude d'inventaire des zones d'expansion des crues ;
 - mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire ;
- D'autoriser le Président de l'Etablissement à signer le moment venu le programme d'actions du CRBV Loir pour la période 2016-2018.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-36-B]

2. Animation et coordination du contrat territorial Dhuy Loiret

Il est proposé au Bureau :

- Sous réserve d'une validation du projet de contrat territorial par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de donner un accord de principe favorable au portage par l'Etablissement de la coordination du contrat territorial Dhuy Loiret ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat territorial Dhuy Loiret.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-37-B]

13. Attribution de subventions « Patrimoine »

1. Association Roanne Triathlon – 31^{ème} Triathlon de Roanne-Villerest (12 juin 2016)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à l'Association Roanne Triathlon un financement de 1 100 € (soit 3,12 % de la dépense prévisionnelle de 35 285 €) pour l'organisation du 31^{ème} Triathlon de Roanne-Villerest.
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-38-B]

2. Club d'éducation et d'utilisation canine du Val de Loire (42) – Concours canin d'attelage et de travail à l'eau (18-19 juin 2016)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer au Club d'éducation et d'utilisation canine du Val de Loire un financement de 1 000 € (soit 39,2 % de la dépense prévisionnelle de 2 550 €) pour l'organisation du Concours canin d'attelage et de travail à l'eau sur le plan d'eau de Villerest (18-19 juin 2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-39-B]

3. Association Langogne Triathlon – Triathlon de Langogne-Naussac (24 juillet 2016)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à l'association Langogne Triathlon un financement de 1 200 € (soit 17,4 % de la dépense prévisionnelle de 7 000 €) pour l'organisation du Triathlon de Langogne-Naussac (24 juillet 2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-40-B]

4. Fédération de pêche de la Lozère – Concours de pêche – Manche de pêche en barque du challenge interdépartemental carnassiers « Henri Hermet » (10-11 septembre 2016)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à la Fédération de pêche de la Lozère un financement de 3 000 € (soit 20,7 % de la dépense prévisionnelle de 14 500 €) pour l'organisation d'une manche de pêche en barque du challenge interdépartemental carnassier (10-11 septembre 2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-41-B]

5. Club athlétique Langogne – Trail « Naussac Run Nature »

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer au Club athlétique Langogne un financement de 1 500 € (soit 25 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour l'organisation du Trail « Naussac Run Nature » (25 septembre 2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-42-B]

6. Maison de Loire du Loir-et-Cher – « Agissons pour une Loire propre » (18-19 mars 2016)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à la Maison de Loire du Loir-et-Cher un financement de 591 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 11 812 €) pour l'organisation de l'opération « Agissons pour une Loire propre » (18-19 mars 2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-43-B]

7. Association Cumulus – Festival « Format Raisins » (30/06 au 17/07/2016)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à l'association CUMULUS un financement de 3 000 € (soit 0,93 % de la dépense prévisionnelle de 324 120 €) pour l'organisation du Festival « Format Raisins » (30/06 au 17/07/2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-44-B]

8. Commune de La Ménitré (49)

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer à la Commune de La Ménitré (49) un financement de 450 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 9 000 €) pour l'organisation de la manifestation Mystère de Loire 2016 (29 mai 2016).
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales » ;
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-45-B]

14. Attribution de subventions « Classes Loire »

Il est proposé au Bureau :

- D'attribuer aux 31 Etablissements scolaires les subventions correspondantes
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata ;
- D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire » ;

- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-46-B]

15. Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2016

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser la prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des intervenants aux frais réels dans la limite des frais réellement engagés, dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2016 ;
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-47-B]

16. Affectation de crédits de report

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, les affectations de crédits de reports suivantes :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Département de la Nièvre	Chambonchard	161,11	Animation communication 2015 SAGE Allier Aval (au réel)
Département de la Haute Loire	Basse Loire	272,50	Animation communication 2015 SAGE Allier Aval (au réel)
Département du Cher	Chambonchard	330 €	Animation du SAGE Yèvre-Auron 2016
		1 930 €	Communication du SAGE Yèvre-Auron 2016

- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-48-B]

17. Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veurdre

Il est proposé au Bureau :

- De poursuivre, pour l'année 2016, la gestion globale des travaux à réaliser sur les maisons de l'Etablissement situées sur les Communes de Chantenay-Saint-Imbert et de Tresnay et mises à disposition de ces dernières ;
- D'autoriser la passation, avec chacune de ces communes, d'une convention qui, listant les parcelles concernées, portera sur l'année 2016 et prévoira une prise en charge par l'Etablissement de 50 % d'un montant maximal de dépense de 20 000 € TTC par an ;

- De mandater le Président pour notifier ces décisions, mettre au point et signer les conventions correspondantes.

Cette proposition est adoptée (Abstention de Monsieur Christian BARLE).

[Cf. délibération n° 16-49-B]

18. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la gestion de dossiers de retraite ou de chômage

Il est proposé au Bureau :

- D'adhérer au service payant, selon le tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du Loiret, relatif à la prestation retraite proposée par ce dernier pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents ;
- D'adhérer au service payant, selon le tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du Loiret, relatif à la prestation Chômage proposée par ce dernier (prestations qui peuvent aller du simple renseignement au calcul des droits chômage de l'agent) ;
- D'autoriser le Président à signer les deux conventions correspondantes ;
- Les dépenses correspondantes éventuelles seront imputées sur le fonctionnement administratif.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 16-50-B]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, lève la séance à 16h30.

Le Président

Daniel FRECHET